

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **85 (1934)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces deux journées de courses — dont l'organisation s'avéra impeccable —, favorisées par un temps agréable, ont laissé à tous les participants un lumineux souvenir.

La réception officielle par les autorités cantonales et communales grisonnes eut lieu, le 21 juillet au soir, à l'église de Zernez, pleine à craquer. Le « Chœur mixte » et le « Chœur d'hommes » de l'endroit régalerent les assistants de morceaux de choix, chantés dans la langue romanche.

Dimanche 22 juillet, enfin, ce fut, en plein air — après un sermon en allemand et un en romanche — l'assemblée générale, à laquelle assistèrent plus de 400 personnes. Une fois liquidées les affaires administratives, sous la direction de M. *Tenger*, le distingué président actuel, on entendit deux conférences. Notons aussi qu'à la suite de la démission du Dr *Bächler* (St-Gall) comme membre du comité, c'est un forestier qui a été désigné pour lui succéder : M. *O. Winkler*, adjoint, à St-Gall. Le comité central comprend ainsi, aujourd'hui, deux représentants de la corporation forestière : rien ne montre mieux l'activité déployée chez nous par les forestiers dans le domaine de la protection de la nature.

Ces belles festivités auxquelles la population des Grisons, celle surtout de Zernez, sut participer effectivement, prirent fin le dimanche soir 22 juillet.

Tous les participants à cette belle réunion, durant laquelle s'est affirmée la volonté de notre peuple de veiller jalousement à la conservation des beautés naturelles de notre pays, tous conserveront de ces journées ensoleillées, passées dans la belle région de la Basse-Engadine, un inoubliable souvenir.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. M. *Arthur Meyer*, ingénieur forestier, ci-devant assistant, vient de décrocher le bonnet de *docteur ès-sciences techniques* de l'Ecole polytechnique. Le nouveau docteur a conquis son grade en présentant une dissertation sur le sujet suivant : « *Die rechnerischen Grundlagen der Kontrollmethoden.* » (Les bases mathématiques des méthodes d'aménagement du contrôle.)

Ce savant travail vient de paraître comme supplément (n° 13) aux organes de la Société forestière suisse; il pourra ainsi être facilement étudié par ceux que ces questions intéressent.

Au jeune nouveau docteur, nos félicitations bien cordiales !

— *Nomination d'un assistant.* A la suite de la démission du titulaire précédent, M. *Arthur Meyer*, qui va continuer ses études aux Etats-Unis d'Amérique, le poste d'assistant des trois professeurs de

sciences forestières vient d'être confié à M. *Hans Leibundgut*, d'Affoltern (canton de Berne), ingénieur forestier.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le département soussigné a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

Ernest *Berberat*, de Montignez (Berne),
Hermann *Bühner*, de Schlieren (Zurich).

Berne, le 13 septembre 1934. *Département fédéral de l'intérieur.*

Cantons.

Vaud. *Cours d'affûtage.* Poursuivant avec méthode la rationalisation du bûcheronnage, le Département de l'agriculture, après avoir institué les concours de bûcheronnage, organise actuellement des cours d'affûtage à l'adresse des gardes forestiers. Dirigés avec compétence par M. *Ch. Gut*, inspecteur forestier d'arrondissement à Aigle, ces cours se donnent dans toutes les régions du canton, de manière à occasionner un minimum de déplacements et à éviter la réunion d'un trop grand nombre de gardes, soit 20 à 25 au plus. Introduits par une leçon de théorie, les cours sont essentiellement pratiques; les élèves ont l'occasion, sous la direction de M. Gut, d'affûter et d'avoyer les scies de diverses espèces, apportées au cours, ceci au moyen d'un outillage perfectionné, moderne. Des essais chronométrés, relatifs au débitage de billons, permettent de reconnaître le meilleur affûtage et de classer les diverses scies, suivant leur dentelure. L'organisation de ces cours est couronnée d'un réel succès et remplit vraiment une lacune dans la formation des gardes forestiers. Ceux-ci seront dès lors mieux à même d'instruire leur personnel bûcheron et de le conseiller utilement sur le choix et l'entretien de son outillage. *A. P.*

— *Voyages d'études du Comité des forêts.* Les 16 et 17 mai dernier, quelque 40 membres du Syndicat des propriétaires forestiers de France, dit « Comité des forêts », ont visité les forêts de l'ouest du canton de Vaud.

Venant d'Alsace et de Lorraine, de Bretagne et des Landes, de Provence et d'Anjou, ils représentaient bien la propriété forestière privée française.

Ces sylviculteurs avaient à leur tête M. *de Nicolay*, président du Comité des forêts, assisté de MM. *Jagerschmidt* et *Coffin*. Ils venaient voir sur place l'organisation forestière vaudoise, l'activité de l'Association forestière vaudoise et les méthodes employées pour lutter contre la mévente des bois de feu.

Le premier jour, ils visitèrent ainsi la forêt cantonale de Bonmont, où M. E. Muret, chef du service cantonal des forêts, leur adressa ses souhaits de bienvenue au nom de l'Etat de Vaud; puis les pâturages

communaux de Givrins, la forêt d'Oujon, et enfin le domaine sylvo-pastoral de Bassins.

Le lendemain, les autocars les conduisirent dans les forêts communales de Pampigny, la forêt particulière de Fermens et, enfin, au Risoud.

Les participants voulurent bien apprécier l'étroite collaboration existant entre l'administration forestière et l'organisation commerciale, la gestion intensive des forêts vaudoises, et s'intéresser à la collaboration étroite existant entre agriculteurs et sylviculteurs de la région, dont les intérêts sont étroitement liés. Ch. G.

Thurgovie. *Extraits du rapport de gestion sur l'exercice 1933.*
Protection des forêts. Durant l'exercice écoulé, on a pu constater à nouveau la présence de divers ravageurs de la forêt. *Le hanneton* a mis à mal les chênes des districts de Kreuzlingen, de Weinfelden et de quelques autres communes de la vallée de la Thur. Le retour de froid du mois de mai est venu heureusement mettre une fin prématurée à ces dégâts. — Le chermès des pousses du sapin (*Dreyfusia Nüsslini*) est réapparu, en particulier dans un district de la forêt domaniale de Fischingen, où un grand nombre de sapins secs ont dû être abattus.

Les dommages causés en forêt par *le chevreuil* s'aggravent chaque année. La protection dont il jouit amène à ce résultat que, bientôt, toutes les plantations et les groupes de recrû naturel porteront les traces fâcheuses des déprédations de ce gibier. Les moyens préventifs employés auparavant, avec succès, s'avèrent de plus en plus inopérants, si bien que seule la clôture peut préserver efficacement. La forêt ne pourra plus supporter les dommages que lui cause un gibier trop abondant; l'administration forestière se trouvera dans l'obligation d'exiger une réduction de son nombre, jusqu'à un niveau supportable pour nos boisés.

Forêts domaniales (1312 ha). Leur rendement net (sans tenir compte des impôts) a été de 43,16 fr. par ha, ce qui constitue une augmentation sérieuse, vis-à-vis de 1932. Les impôts perçus ont comporté 22 % de ce revenu net.

Le *fonds de réserve* n'a été mis que faiblement à contribution (15.750 fr.); à la fin de 1933, il s'élevait à 242.492 fr.

Forêts communales. La situation du marché des bois s'étant améliorée durant l'exercice écoulé, les exploitations furent supérieures en volume aux précédentes (4,7 m³ par ha). Et, tandis que le *revenu net* par ha a été de 49,50 fr., il tombe à 34,70 fr. si l'on déduit le montant des impôts perçus sur les forêts de cette catégorie. Il y a légère augmentation, si l'on compare avec 1932; mais que nous voilà loin des chiffres atteints immédiatement après la guerre !

Schaffhouse. *Extraits du rapport de gestion sur l'exercice 1933.*
Il convient, avant de puiser dans le rapport très complet présenté sur l'administration des forêts en 1933, de rappeler que ce canton juras-

sique est celui qui possède le taux de boisement le plus fort en Suisse (40 %) et aussi la part la plus élevée de forêts domaniales (19 %).

Voici la récapitulation, quant à l'étendue, à fin 1933 :

Forêts <i>domaniales</i> (surface boisée productive)	2.439	ha
» <i>communales</i> » » »	8.270	»
» <i>particulières</i> » » »	1.858	»
	<hr/>	
	Total	12.567 ha

Forêts domaniales. Les exploitations — sensiblement supérieures à celles de 1932 — ont été de 5,63 m³ par ha. Et encore que le rendement net par ha soit sensiblement supérieur à celui de 1932 (6,81 fr.), il n'a néanmoins pas dépassé 28,23 fr., ce qu'expliquent en partie les nombreux travaux entrepris pour lutter contre le chômage.

Ce rendement net a subi, pendant les 10 dernières années, un recul continu et vraiment inquiétant. Qu'on en juge plutôt. Il a été de :

En	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
fr.	99	88	68	62	68	67	51	17	7	28

A tout le moins, est-il permis d'espérer, en regard de cette récapitulation impressionnante, que le fond de la courbe est dépassé et que la situation s'améliore. Puisse cet espoir se réaliser !

Forêts communales. Le revenu net par ha de celles-ci n'a dépassé que de peu (23 fr.) celui de l'année précédente (22 fr.). Et voici quelle en a été la marche au cours des 10 dernières années :

En	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
fr.	89	62	58	52	58	60	58	51	22	23

On conçoit, en regard de telle baisse catastrophique du rendement de ces fonds communaux, que l'on ait recouru énergiquement aux fonds de réserve. En réalité, on y a puisé une somme de 59.000 fr., si bien que leur montant, de 876.700 fr. à fin 1932, est tombé, à la fin de l'exercice dernier, à 817.062 fr.

Protection des forêts. Tout comme en Thurgovie, le rapport signale une recrudescence des dégâts du chermès des pousses du sapin; par places, tout le recrû naturel a été détruit.

Nous avons relevé avec satisfaction que, suivant décision du Conseil d'Etat, du 3 juin 1933, un certain nombre *d'arbres remarquables par leur beauté, ou leur rareté*, ont été mis en réserve, ainsi 56 pieds du *Sorbus domestica* L., dans deux forêts, un très beau *Sorbus torminalis* Crantz, ou encore un hêtre à verrues, un gros érable plane, un beau pin sylvestre. Et l'on apprend que la commune d'Opfertshofen a fait inscrire au registre foncier un if particulièrement beau, croissant dans sa forêt de Neufeld.

Voilà des faits réjouissants et qui donnent à croire que, dans le canton de Schaffhouse, l'idée de la protection de la Nature a fait du chemin et qu'on sait la réaliser pratiquement.

H. B.